Image not found or type unknown

Rupture de contrat militaire

Par **linda**, le **20/08/2008** à **09:32**

bonjours je suis acctuellement militaire du rang dans l'armée de terre et je viens de ressigner un contrat de 6 ans jusqu'en 2014, mais un contrat cdi dans la police s'offre à moi ,si je m'engage dans la police est ce que l'armée de terre me laisse partir et quelles en seront les conditions pour récupérer mes points retraite
je vous serait reconnaissante de bien vouloir prendre en compt ma demande car je n'arrive pas à m'informer sur le sujet , et le temp me presse .
sincére remerciement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés